

La condition animale 2/3

Les grands Prédateurs (Loups, Ours, Lynx)

Les grands prédateurs doivent être rigoureusement protégés pour des raisons éthiques et parce que ce sont des espèces « clés de voûtes » de biodiversité.

Partout où ils ont été exterminés on a constaté une dégradation de la faune et de la flore, faute d'une régulation écologique dans les différents écosystèmes.

Leur présence est contestée par quelques ruraux au nom de la défense du pastoralisme. Nous proposons de conditionner les subventions destinées à l'agriculture de montagne à la garantie du respect des grands prédateurs dans notre pays.

Les animaux de compagnie

L'acquisition d'un animal de compagnie se doit d'être un acte réfléchi. L'animal n'est pas un jouet que l'on peut jeter à la poubelle une fois l'engouement passé. Est-il besoin de rappeler que l'animal est un être sensible capable de ressentir la souffrance (maltraitance, stress...). L'excès d'offres d'animaux domestiques entraîne une surcharge des refuges (incapables de faire face à des abandons incessants), des euthanasies de convenance massives, de multiples actes de sadisme sur les chats « libres », la création de fourrières commerciales et un trafic d'animaux en direction des laboratoires. Afin d'améliorer cette situation dans un premier temps et d'y mettre un terme en finalité, nous proposons :

. L'instauration d'une politique de stérilisation à destination aussi bien des animaux errants que de ceux proposés à l'adoption. Son financement pourrait être assuré dans le cadre d'une étroite collaboration entre les pouvoirs Publics, les associations de protection animale et les grands fabricants de produits animaliers.

. Une campagne de stérilisation (spots-télé, plaquettes d'info) avec une aide incitative : baisse de la TVA sur l'acte et crédit d'impôts à hauteur du coût de la stérilisation.

. La création, voir la multiplication des structures urbaines (parcours canins et ouverture d'espaces réservés à la libre circulation dans les jardins et parcs publics) permettant une intégration harmonieuse de l'animal dans

la ville, ce qui aurait pour effet de commencer à réconcilier les amis des animaux et leurs détracteurs. L'entretien de ces structures pourrait être financé par les municipalités et le prélèvement d'une taxe modique sur les possesseurs de chiens.

. Le développement du tatouage obligatoire avec des mesures financières et fiscales identiques à celles de la stérilisation. D'ailleurs, les 2 actes devraient être conjointement réalisés afin d'en diminuer le coût (une seule anesthésie et une seule consultation).

. La création de boxes d'accueil temporaire pour les animaux trouvés dans chaque commune afin d'éviter un engorgement inutile des refuges.

. L'implantation de nouveaux refuges dans des zones où ils sont inexistantes et la modernisation et l'humanisation de ceux existants avec une formation réelle du personnel y travaillant tant au niveau des soins que du comportement animalier.

. L'interdiction de vente à l'étalage des animaux. Les magasins dits « animaleries » pourront toujours subsister grâce à la vente de produits et accessoires pour animaux. N'oublions pas que les animaux proposés à la vente dans ces animaleries proviennent parfois de trafics, mais aussi d'élevages concentrationnaires, intensifs, où les chiots et chatons sont retirés avant d'être sevrés (d'où maladies et mortalité prématurée).

. Un renforcement des contrôles de la DSV (et donc de ses effectifs) dans les refuges et élevages professionnels. Ces contrôles devraient s'accompagner de conseils dans l'entretien de l'établissement et d'une mise en contact avec les pouvoirs Publics pour l'obtention d'une subvention en vue d'une éventuelle mise en conformité du lieu d'accueil.

. L'intégration de l'animal de compagnie dans les maisons de retraite car il est bien souvent le dernier compagnon de vie des personnes âgées.

. L'interdiction de la vente des « NAC » (Nouveaux Animaux de compagnie) animaux « sauvages » ou exotiques non adaptés à une vie captive ou à notre climat. D'ailleurs, le fait de prélever un animal hors de son écosystème et de ne pas le traiter décemment constitue une atteinte fondamentale au respect de la vie.

. Un renforcement de la lutte contre tous les trafics d'animaux (importations d'animaux exotiques,

approvisionnements des laboratoires, commerces de fourrures,...).

. Une réglementation visant à accepter les chiens sur quelques plages (au moins un secteur par commune) à condition qu'y soient aussi placés des panneaux de mise en garde pour les personnes refusant la cohabitation avec les chiens.

. Un accès réglementé des chiens aux parcs nationaux en laisse dans les zones sensibles « libres » dans les zones limitrophes.

. Un accès facilité des animaux de compagnie dans les transports en commun. En effet, à ce jour, ils sont souvent refusés dans les bus et leur place est démesurément payante avec la SNCF (qui pourrait réserver dans les trains des compartiments pour les gros chiens accompagnés de leurs « maîtres »).

Les mammifères marins

Comme tous les animaux sauvages, les mammifères marins souffrent de la dégradation de leurs milieux naturels à cause de la pollution des mers (hydrocarbures, produits chimiques, produits phytosanitaires, métaux lourds...) et aussi de l'effondrement des stocks halieutiques (en 50 ans il y aurait d'après les scientifiques une chute 90% des stocks de gros poissons).

Nous entendons appliquer les directives de l'Union Européenne en matière de protection de la vie marine et des mammifères marins en particulier (interdiction des filets dérivants, limitant des prélèvements opérés sur les populations de poissons en proie à une diminution drastique de leurs effectifs).

De plus, nous demandons la suppression des chaluts pélagiques (car trop destructeurs des populations halieutiques et des écosystèmes marins) et l'accélération des mises en réserves naturelles du milieu marin.

Nous sommes également favorables à l'interdiction de toute création de zoos marins et à la fermeture à court terme des delphinariums : Les dauphins, orques et autres animaux marins, conscients d'eux-mêmes, n'ont pas à être arrachés à leur biotope pour survivre plus ou moins longtemps dans les « piscines-mouroirs »

(combien de dauphins vont-ils encore devoir se suicider en se jetant contre les parois de leur prison... ?).

Enfin, nous condamnons fermement les responsables des massacres de phoques arctiques qui opèrent actuellement au Canada pour faire commerce de leurs peaux.

L'aquaculture

Les fermes aquacoles intensives engendrent non seulement de la souffrance animale comparable à celle que l'on trouve dans les fermes concentrationnaires terrestres mais sont aussi :

. Un élevage aberrant : pour produire un kilo de saumon d'élevage, sept kilos de poissons sauvages réduits en farine sont nécessaires !

. Une source de pollution : Les effets nocifs sur l'environnement proviennent du gaspillage de nourriture non consommée par les poissons (10% à 30% selon la méthode de nourrissage), des produits du métabolisme des poissons, des traitements chimiques pour traiter les maladies parasites des poissons.

. Un danger pour la santé : Manger deux filets de saumon d'élevage par semaine dépasse les limites de sécurité fixées par l'OMS. Les saumons d'élevages européens auraient ainsi des indices de pollution (PCB, DDT, HCB et autres organochlorés) 14 fois supérieurs à ceux relevés chez les saumons sauvages.

C'est pourquoi nous demandons la suppression.

Texte adopté à Paris le 5 mars 2006 par les Écologistes-MEI dans le cadre d'un Conseil National.

Le Mouvement Écologiste Indépendant a été fondé en 1994 par des écologistes historiques sous l'impulsion d'Antoine WAECHTER, son président. Fort de son indépendance, il propose une alternative aux politiques de droite ou de gauche, fondées sur le mythe de la croissance illimitée.

Le MEI est un mouvement politique qui participe au débat démocratique ; à la fois espace de réflexion et outil de mise en pratique des solutions imaginées, il contribue ainsi à l'émergence d'une nouvelle culture politique : l'écologisme.

POUR NOUS CONTACTER OU POUR ADHÉRER

Les Écologistes
Mouvement Écologiste Indépendant
26 ter rue Nicolai
75012 PARIS

Site internet : www.mei-fr.org
Courriel : contact@mei-fr.org

CONTACT LOCAL :



LA

CONDITION

ANIMALE 2/3



*Les prédateurs : ours, loups, lynx,
Les animaux de compagnie,
Les mammifères marins,
L'aquaculture.*